



Déclaration liminaire au CSAL
reconvoqué le 13 janvier 2023

Monsieur le Président

En ce début d'année, la période des vœux permet toujours de reconnaître l'implication des agents dans leurs missions. Ce sont toujours les mêmes mots, les mêmes remerciements, la même reconnaissance dont nous témoignent le Directeur Général ou les ministres.

Et ils sont tellement reconnaissants qu'ils suppriment encore 1 352 emplois à la DGFIP en 2023. Depuis sa création, en 2008, la DGFIP a perdu plus de 30 000 emplois.

La DDFIP perd, en 2023, 49 emplois (28 suppressions d'emplois et 21 emplois redéployés).

Ces nouvelles suppressions d'emplois fragilisent un peu plus les services et les missions concernés, mettent encore un peu plus en difficultés les agents.

Avec le NRP et les relocalisations, vous restructurez, année après année, pour supprimer encore davantage d'emplois. La poursuite et l'accélération des réformes engagées ne sont plus supportables. Elles n'ont déjà que trop dégradé les conditions de travail des agents qui nous alertent chaque jour de leur souffrance au travail.

Aucun emploi n'est en trop à la DDFIP. Ce sont des recrutements massifs de personnels sous statut qui sont nécessaires pour mener à bien nos missions.

Vous comprendrez aisément, M le Président, que nous ne sommes pas présents aujourd'hui pour débattre et cautionner les décisions de la direction, de quel poste sera supprimé et dans quel service. Nous ne participerons pas à ce simulacre de dialogue social pour qu'on accepte la destruction de notre service public.

Si nous sommes venus ce jour, c'est pour vous informer que nous sommes déterminés à faire valoir nos revendications. Il n'a jamais été aussi vital de défendre ce que nous portons en termes de justice fiscale et sociale, de solidarité, d'égalité, de protection sociale, de services publics !

Plus que jamais la nécessité de défendre nos missions, nos structures, les droits des personnels n'a été aussi urgente !

Et cette année encore, vous nous trouverez sur votre chemin !

Enfin, nous attendons vos réponses à la déclaration liminaire intersyndicale qui vous a été présentée lors de la première convocation.